



Paris, le 3 septembre 2025

APPEL À COTISATION FÉDÉRALE Saison 2025-2026

Comité Départemental de : PARIS

Numéro d'affiliation du club (6 chiffres) : _____
(à compléter)

Nom du club : _____
(à compléter)

Conformément à l'Assemblée Générale de votre Comité Départemental qui s'est tenue le 12 mars 2025, votre Association est redevable au titre de la Cotisation Fédérale 2025/2026 de la somme suivante à déterminer en fonction de votre nombre de licenciés sur la saison 2024-2025 :

| | | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de licenciés Saison 2024-2025 | 3 à 10 | 11 à 50 | + de 50 |
| Montant de la cotisation | 100 € | 165 € | 250 € |

Date limite de paiement : 15 octobre 2025

À défaut de paiement, le CDK n'assurera pas de services administratifs envers les licenciés des clubs qui ne seront pas à jour.

MODE DE RÈGLEMENT AU CHOIX :

1. VIREMENT BANCAIRE

Veillez indiquer le numéro d'affiliation et le nom du club dans le libellé.
IBAN : FR76 3000 4023 0200 0001 2151 343
BIC : BNPAFRPPXXX

2. CHÈQUE BANCAIRE à l'ordre de : COMITÉ DE KARATÉ DE PARIS

À envoyer à :
COMITÉ DE KARATÉ ET D.A. DE PARIS 2 bis rue Henri Regnault 75014 PARIS

Une attestation de paiement vous sera adressée par mail.